

19-02

Loi n° 19-02 du 14 Dhou El Kaâda 1440 correspondant au 17 juillet 2019 relative aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique.

A VERIFIER

IDENTIFICATION_OFFICIELLE_CONFIRMEE — vigueur actuelle non consolidée

Dernière vérification documentaire : 29/09/2026. La date ne certifie pas une consolidation exhaustive.

Identification	Valeur
Type / autorité	Loi / Présidence de la République
Signature / publication	2019-07-17 / 2019-07-21
JORADP / pages PDF	46 / 2, 5
Entrée en vigueur	Non confirmée

Objectif et résumé

Règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements, immeubles et bâtiments concernés.

Champ d'application

Champ précis à confirmer dans le texte officiel et ses modifications.

Obligations et articles examinés

Art. 2 : Respecter les mesures de sécurité contre l'incendie et la panique lors des études, réalisations, aménagements ou modifications des constructions concernées.

Inspections et périodicités

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Formations et compétences

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Registres et documents

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Exigences techniques, essais et étalonnage

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Textes associés

Parent : Non établi. Applications : Non recensées. Modifications : Non recensées. Abrogé par : Non établi.

Normes associées

Aucun rattachement obligatoire à une norme particulière confirmé pour cette fiche. Consulter le registre des normes ; ne pas confondre bonne pratique et obligation légale.

Interprétation HSEQ

Vérifier l'applicabilité au site, réunir les preuves pertinentes et confronter cette fiche aux textes modificatifs.

Source et traçabilité

Texte PDF et sommaire

<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2019/F2019046.pdf>

Cette synthèse constitue un outil d'assistance HSEQ. Le texte réglementaire officiel reste la référence juridique faisant autorité.